

Rapport Final

Consultance : Analyse et harmonisation de l'utilisation des ODD dans les
projets de coopération liés au renforcement des droits de l'enfant

PKIO

Mai 2026



Période de la consultance : avril - mai 2026

Date du rapport : mai 2026

Consultantes : Elsa Vallucci et Michela Zani

Sommaire

Acronymes	3
Tableaux et figures	4
Introduction	5
1. Contexte de la consultance	5
2. Objectifs et approche méthodologique	6
2.1 Objectifs de la consultance	6
2.2 Approche méthodologique	6
3. Limites de la consultance	8
4. Cadre Stratégique	9
4.1 Cadres internationaux : articulation entre cadre normatif et cadre de développement	9
4.2 Rôle de l'UNICEF dans le suivi des droits de l'enfant et des ODD.....	11
4.3 Priorités de la Coopération belge et cadre analytique des 3P.....	13
5. Traduction des priorités stratégiques dans les projets	16
5.1 CSC et alignement avec les droits des enfants.....	16
5.2 Sélection des cibles stratégiques (CS) dans les propositions de projets.....	17
5.3 Sélection des ODD dans les propositions projets	19
5.4 Logiques de sélection : entre alignement stratégique et usage opérationnel	22
5.5 Sélection des cibles ODD dans les propositions projets	25
6. Analyse des indicateurs des cadres logique des interventions	29
7. Bonnes pratiques : source d'apprentissage collectif	35
Conclusion	42
Recommandations	42
ANNEXES	45

Acronymes

3P : PrestationsProvision, Protection, Participation
CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant
CS : Cibles stratégiques
CSC : Cadres Stratégiques de Coopération
DGD : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
ESDR : Enfants en situation de rue
ETM : Empowering ToMorrow's generation
EV : Enfants vulnérables
MEAL : Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
NEET : Not in Education, Employment or Training
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation non gouvernementale
PKIO : Plateforme des droits des enfants dans la coopération au développement
SHC : Sensoriel Handicap Cooperation
ToC : Theory of Change (Théorie du changement)
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
WAPA : War-Affected People's Association

Tableaux et figures

Tableau 1 : Les 10 projets « Outcome » analysés

Tableau 2 : Sélection des cibles stratégiques par pays et organisation

Tableau 3 : Lecture synthétique de la sélection des ODD

Tableau 4 : Lecture détaillée de la sélection des ODD

Tableau 5 : Synthèse des enseignements issus des entretiens sur la sélection des ODD

Tableau 6 : Synthèse des cibles les plus mobilisées

Tableau 7 : Synthèse des indicateurs aux cibles les plus mobilisées

Tableau 8 : Analyse comparative des indicateurs projets et des indicateurs ODD

Graphe 1 : Fréquence des ODD mobilisés (tous pays)

Graphe 2 : Cibles et indicateurs ODD potentiels à suivre

Introduction

Le présent rapport expose les résultats de la consultance menée en avril–mai 2026 à la demande de la plateforme PKIO. Celle-ci porte sur l’analyse de l’utilisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de leurs indicateurs dans des projets financés par la DGD dans le secteur des droits de l’enfant, mis en œuvre par six organisations membres (WAPA, SHC, Plan International Belgique, SOS Villages d’Enfants, Dynamo International et ETM).

L’analyse repose sur une approche qualitative combinant une revue documentaire et des entretiens semi-structurés.

Dans un contexte où PKIO évolue vers un fonctionnement en synergie, les résultats visent à appuyer les organisations membres dans le renforcement de leurs pratiques, tant au niveau individuel que collectif, en vue des futurs programmes.

1. Contexte de la consultance

La Plateforme des droits des Enfants dans la coopération au développement (PKIO) est un accord de coopération informel entre des organisations ayant une expertise concernant les droits des enfants et la coopération au développement. La plateforme aspire à créer en Belgique une base aussi large et diversifiée que possible pour les droits des enfants dans la coopération au développement.

Elle rassemble aujourd’hui 14 organisations membres et vise à structurer le secteur « droits de l’enfant » au sein de la coopération belge, en favorisant **les échanges de pratiques, la capitalisation et le plaidoyer commun**. La gouvernance de la plateforme est assurée par un comité de pilotage composé de Plan International Belgique, SOS Villages d’Enfants, UNICEF Belgique, Louvain Coopération et Dynamo International¹. À la suite de la décision des membres du comité de pilotage de PKIO, aucun budget ne sera alloué à la plateforme, cette dernière fonctionnera sous forme de synergie. Ainsi, PKIO se trouve dans une phase charnière en termes de structuration et de valorisation de ses acquis.

Plusieurs membres de la **PKIO** mettent en œuvre des **projets financés par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD)**, qui constitue un des principaux bailleurs de leurs interventions. La DGD encadre les interventions à travers des notes stratégiques sectorielles, notamment en droits de l’enfant et en éducation², et **demande d’inscrire les programmes dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD)**. Dans la pratique, cela se traduit par des **approches variables selon les organisations dans la manière de sélectionner les ODD**, de sélectionner les indicateurs et de les suivre, les analyser et les utiliser pour orienter des interventions et alimenter le plaidoyer dans le secteur des droits de l’enfant.

Le lien entre ODD et secteur des droits de l’enfant est mis en évidence dans le rapport de l’UNICEF³ sur le bien-être des enfants dans l’Agenda 2030, qui montre que les ODD intègrent ces enjeux à travers un ensemble structuré d’indicateurs couvrant les principales dimensions du développement de l’enfant. Ce rapport identifie **48 indicateurs ODD liés aux enfants**. Ces travaux soulignent à la fois le caractère transversal des enjeux liés à l’enfance et la nécessité de disposer d’approches harmonisées pour mesurer et rendre compte des contributions aux ODD dans ce secteur.

¹ Accord de Coopération PKIO

² Note stratégique _ Le Respect des droits de l’enfant dans la coopération au développement _ DGD

³ Progress on children’s well-being: Centring child rights in the 2030 Agenda

Dans ce contexte, cette consultance s'inscrit comme une opportunité d'analyser les pratiques existantes et d'identifier les enjeux d'harmonisation de l'utilisation des ODD au sein des membres de la plateforme PKIO.

2. Objectifs et approche méthodologique

Deux réunions de cadrage ont été organisées : la première le 18 mars 2026 avec Plan International Belgique et Dynamo International, et la seconde le 2 avril 2026 avec six membres⁴ de la plateforme PKIO. À l'issue de ces échanges, les objectifs et les méthodes de collecte ont été discutés puis validés par les membres de PKIO, à travers le partage du rapport de démarrage le 8 avril 2026. (Annexe 1 : rapport de démarrage)

Cette consultance est basée sur une participation volontaire et implique six organisations membres de la plateforme PKIO : WAPA, SHC, Plan International Belgique, SOS Villages d'Enfants, Dynamo International et ETM.

2.1 Objectifs de la consultance

L'objectif général de la consultance repose sur l'analyse sectorielle de l'utilisation des indicateurs liés aux ODD dans les projets et programmes de coopération portant sur les droits de l'enfant financés par la DGD, afin d'améliorer le pilotage stratégique et opérationnel des membres de la plateforme PKIO.

Plus spécifiquement, cette consultance a visé à :

- Établir une **cartographie consolidée des ODD et indicateurs** associés et utilisés par les organisations participantes, en mettant en perspective ces pratiques avec les cadres de référence liés aux droits de l'enfant.
- Analyser la **cohérence, la pertinence, et l'harmonisation de l'utilisation des ODD et indicateurs** au regard des priorités du secteur des droits de l'enfant, des cadres de la coopération belge et des exigences de suivi et de rapportage.
- Examiner les **pratiques de suivi, d'analyse et d'utilisation des indicateurs**, les ressources disponibles (humaines et techniques), ainsi que les difficultés rencontrées au sein des organisations.
- Capitaliser et **valoriser les bonnes pratiques** identifiées, en raison de leur valeur ajoutée et de leur intérêt transversal pour les organisations participantes.
- Formuler des **recommandations opérationnelles** afin d'harmoniser la sélection et l'utilisation des indicateurs, et de renforcer les pratiques internes de suivi, d'analyse et d'utilisation des indicateurs ODD au sein des organisations membres.

2.2 Approche méthodologique

La démarche adoptée pour cette consultance a été collaborative et participative ; la méthodologie et les outils de collecte ont été validés lors des réunions de cadrage.

⁴ SOS Villages d'Enfants, Plan international Belgique, Dynamo International, WAPA, SHC et ETM

La consultance porte sur des projets financés par la DGD et mis en œuvre au cours des cinq dernières années (2022–2026) par les six organisations participantes. Ce sont au total 10 projets (outcomes) financés par la DGD dont 4 projets implémentés au Sénégal, 3 en RDC, 1 au Burundi, 1 au Bénin et 1 au Burkina Faso.

Tableau 1 : Les 10 projets « Outcome » analysés

Organisation	Titre de l'Outcome financé par la DGD (2022-2026)	Pays
Dynamo	Protection et prise en charge multidimensionnelle des ESDR et EV en RDC	RDC
	Protection et prise en charge multidimensionnelle des ESDR au Sénégal	Sénégal
ETM	Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables	RDC
Plan	Autonomisation économique et émancipation sociale des adolescents.e.s et des jeunes (10–24 ans)	Bénin
	Autonomisation économique et émancipation sociale des adolescents.e.s et des jeunes (10–24 ans)	Sénégal
SOS Villages d'Enfants	Children4Change au Sénégal	Sénégal
	Ihinduka : Children4Change au Burundi	Burundi
SHC	Une éducation au service des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel au Sénégal	Sénégal
	Une éducation au service des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel au Burkina	Burkina
WAPA	Contribuer significativement à la réduction du recrutement et de l'utilisation des enfants associés aux forces et aux groupes armés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu et dans le Sud-Maniema et à leur réintégration communautaire durable	RDC

La méthode de collecte des informations repose sur une approche qualitative combinant de manière complémentaire une revue documentaire et des entretiens semi-structurés.

Revue documentaire

La revue documentaire constitue une première source d'analyse et porte sur deux types de documents :

- Documents externes : référentiels et cadres stratégiques internationaux et nationaux (notamment UNICEF, DGD, ODD et droits de l'enfant, ainsi que d'autres ressources pertinentes ; cf. annexe 2), afin de situer, comparer et analyser les pratiques des organisations au regard des cadres globaux ;
- Documents internes : documents fournis par les six organisations participantes, incluant notamment les outcomes (propositions des projets), les théories du changement, les cadres logiques, les rapports d'évaluation et les outils de suivi (cf. annexe 2).

Entretiens semi-structurés

En complément de la revue documentaire, des entretiens semi-structurés ont été réalisés afin de recueillir des données qualitatives. Au total, six entretiens ont été menés en ligne avec des membres des équipes impliquées dans PKIO. Basée sur un guide d'entretien souple, cette méthode combine questions ouvertes et thématiques clés. Elle permet d'explorer les perceptions, les expériences et les pratiques des organisations. Elle laisse également place à l'expression libre des participant-es.

Les résultats viennent ainsi compléter et enrichir ceux issus de la revue documentaire.

L'ensemble des entretiens et échanges ont été réalisés avec le consentement éclairé des participant(e)s, préalablement informé(e)s des objectifs de la mission et de la confidentialité de leurs propos. Les entretiens ont été enregistrés avec l'accord explicite des personnes concernées et les informations collectées ont été analysées à l'aide du logiciel Quirkos.

La phase de collecte de données, incluant l'analyse de revue documentaire et l'organisation des entretiens semi structurés, s'est déroulée du 8 au 20 avril 2026.

3. Limites de la consultance

Cette mission s'est déroulée dans de bonnes conditions, en communication étroite avec les membres de PKIO et dans le respect du calendrier prévu. Cependant, certaines limites peuvent être signalées, afin de faciliter la lecture du rapport et l'utilisation des résultats.

- **Evolution du cadre de la plateforme PKIO**

La plateforme PKIO connaît une évolution de son modèle, passant d'un mécanisme structuré et financé à une dynamique de synergie entre organisations du secteur des droits de l'enfant. Cette transition modifie le cadre initial de la consultance, orientant les résultats vers une appropriation organisationnelle dans un environnement de coordination moins formalisé, avec des implications potentielles sur l'harmonisation des approches et des outils.

- **Alignement des attentes entre les organisations participantes**

Les réunions de cadrage et les entretiens ont révélé des perceptions variées quant aux objectifs de la consultance. Cette diversité a nécessité des ajustements en cours de route afin d'aligner les attentes des différentes organisations avec l'objectif commun de l'exercice, impliquant une certaine adaptation dans la mise en œuvre de la mission.

- **Temps limité pour la collecte et l'analyse**

La mission s'inscrit dans un calendrier contraint, avec environ trois semaines dédiées à la collecte et à l'analyse des données. Ce délai restreint limite la possibilité d'approfondir certains aspects, notamment l'analyse détaillée des systèmes de suivi et des pratiques internes propres à chaque organisation.

- **Base volontaire et périmètre de l'analyse**

La consultance repose sur une base volontaire : six organisations ont partagé des documents relatifs à des projets financés par la DGD sur la période 2022–2026. Ce périmètre ne permet pas de refléter l'ensemble des pratiques du secteur. Par ailleurs, l'analyse se concentre sur un nombre limité de projets (10), sans couvrir l'ensemble de leurs interventions ; les résultats doivent donc être interprétés comme des tendances indicatives plutôt que comme une analyse exhaustive.

4. Cadre Stratégique

4.1 Cadres internationaux : articulation entre cadre normatif et cadre de développement

Les droits de l'enfant reposent sur un cadre normatif international, dont la référence centrale est la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, 1989). Celle-ci reconnaît les enfants comme des titulaires de droits et définit les obligations des États en matière de respect, de protection et de réalisation de ces droits.

Elle couvre les principales dimensions du bien-être de l'enfant (santé, éducation, protection, participation, conditions de vie), souvent regroupées dans une lecture opérationnelle autour des **3P : Prestations Provision, Protection et Participation**. La CIDE constitue ainsi un socle juridique et éthique structurant pour les approches fondées sur les droits et les politiques publiques relatives à l'enfance.⁵

Très rapidement, la communauté internationale a reconnu que la traduction effective de ces principes nécessitait également des engagements programmatiques concrets. Dans cette perspective, le **Sommet mondial pour les enfants** de 1990 a marqué une étape importante en adoptant une Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants, accompagnée d'un plan d'action comprenant des objectifs mesurables. Ce sommet a contribué à faire émerger une logique de résultats appliquée aux droits de l'enfant, fondée sur la définition de priorités claires, le suivi des progrès et la responsabilisation des États.⁶

À ce titre, il peut être considéré comme un **précurseur des grands cadres globaux de développement axés sur les résultats**, qui seront ensuite consolidés à travers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), puis approfondis avec l'**Agenda 2030 pour le développement durable**.

L'**Agenda 2030 pour le développement durable** constitue aujourd'hui le cadre de référence global le plus structurant pour orienter les politiques et interventions de développement à l'échelle internationale. Adopté par les États membres des Nations unies en 2015, il se matérialise à travers **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** et **169 cibles associées**, qui traduisent les grandes priorités mondiales en engagements concrets et mesurables. Ces objectifs sont accompagnés d'un cadre de suivi commun permettant d'apprécier les progrès réalisés aux niveaux nationaux, régional et mondial.⁷

⁵ Nations Unies, *Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)*, 1989

⁶ UNICEF, *Progress on Children's Well-Being: Centring Child Rights in the 2030 Agenda – For Every Child, a Sustainable Future*.

⁷ United Nations General Assembly, *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, A/RES/70/1, 2015.



L'Agenda 2030 repose sur une logique **universelle, intégrée et indivisible** : il s'applique à l'ensemble des pays, reconnaît l'interdépendance entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, et souligne que les progrès dans un domaine influencent les résultats dans d'autres secteurs.

Les droits de l'enfant y sont intégrés de manière transversale à travers plusieurs Objectifs de développement durable, notamment :



Cette transversalité reflète le caractère multidimensionnel du bien-être de l'enfant et la nécessité d'approches coordonnées pour garantir l'effectivité de leurs droits.⁸

L'un des principaux **apports de l'Agenda 2030 réside dans le renforcement du suivi de la situation des enfants, à travers le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD)** et de leurs indicateurs associés, qui offrent un référentiel commun, structuré et internationalement harmonisé. Ce cadre permet une mesure plus intégrée et multidimensionnelle du bien-être des enfants, en lien avec la CIDE, et facilite l'identification des inégalités ainsi que des enfants laissés pour compte.

Dans cette logique, le principe de *Leave No One Behind*, décliné en *Leave No Child Behind*, oriente ce suivi vers l'identification prioritaire des enfants les plus vulnérables, souvent confrontés à des vulnérabilités croisées. Il implique ainsi des réponses ciblées et le renforcement de la désagrégation des données afin de mieux identifier et suivre les situations d'exclusion.

Les droits de l'enfant sont par nature transversaux et recouvrent plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), en raison du caractère multidimensionnel du bien-être de l'enfant (santé, éducation, protection, participation, conditions de vie).

Cette transversalité constitue toutefois un défi en matière de cadrage et de suivi, dans la mesure où les contributions sont réparties entre plusieurs ODD et cibles, les effets sont diffus et interdépendants, et leur mesure nécessite des approches intégrées ainsi que des systèmes de suivi plus complexes.

L'enjeu principal réside donc dans la capacité à structurer des cadres d'analyse et de suivi permettant de rendre compte de cette transversalité sans diluer la visibilité des droits de l'enfant.

4.2 Rôle de l'UNICEF dans le suivi des droits de l'enfant et des ODD

L'UNICEF joue un rôle central dans le suivi international des droits de l'enfant, notamment à travers le monitoring des Objectifs de Développement Durable (ODD). **Dans un contexte où la transversalité des droits de l'enfant complexifie leur suivi, l'UNICEF contribue à structurer cette mesure** en traduisant les principes de la CIDE en résultats mesurables et en outils d'aide à la décision.⁹

⁸ UNICEF, *Progress on Children's Well-Being: Centring Child Rights in the 2030 Agenda – For Every Child, a Sustainable Future*.

⁹ UNICEF, *Progress on Children's Well-Being: Centring Child Rights in the 2030 Agenda – For Every Child, a Sustainable Future*.

Pour structurer cette contribution, l'UNICEF a développé un cadre analytique reposant sur **48 indicateurs ODD liés aux enfants** (cf. annexe 2), couvrant cinq dimensions du bien-être :



Ce cadre propose une lecture intégrée et multisectorielle, en cohérence avec l'approche holistique des droits de l'enfant. Il a notamment renforcé la visibilité statistique de dimensions longtemps sous-mesurées, telles que les violences envers les enfants, la qualité de l'apprentissage, le développement de la petite enfance ou la pauvreté désagrégée par âge, contribuant ainsi à l'émergence de standards internationaux de mesure.

Cependant, des défis structurels persistent : **près de deux tiers des cibles liées aux enfants nécessitent une accélération ou restent insuffisamment suivies, et environ la moitié des indicateurs ne disposent pas de données dans de nombreux pays.** Même lorsqu'elles existent, ces données sont encore peu mobilisées pour orienter les politiques publiques, limitant l'identification des enfants laissés pour compte.¹⁰

Le domaine de la protection de l'enfance illustre particulièrement ces limites. Bien que l'Agenda 2030 inclue un engagement universel visant à mettre fin aux violences faites aux enfants, leur mesure reste complexe en raison de la diversité des formes de violence et des contextes. Les données demeurent fragmentaires, notamment sur les pratiques disciplinaires violentes, les violences sexuelles ou les abus psychologiques, en raison de contraintes méthodologiques, éthiques et politiques.

¹⁰ UNICEF, *Progress on Children's Well-Being: Centring Child Rights in the 2030 Agenda – For Every Child, a Sustainable Future.*

UNICEF joue un rôle central dans la traduction des droits de l'enfant en résultats mesurables à travers le suivi des Objectifs de Développement Durable, en s'appuyant sur un cadre de 48 indicateurs ODD liés aux enfants.

Si ce cadre a permis de renforcer la visibilité de certaines dimensions, les indicateurs liés à la protection de l'enfance restent parmi les plus lacunaires et complexes à mesurer. En effet, près de deux tiers des cibles liées aux enfants nécessitent une accélération ou ne sont pas suffisamment suivies, et environ la moitié des indicateurs ne disposent pas de données dans de nombreux pays, avec des lacunes particulièrement marquées sur les violences, abus et exploitations.

Ces limites, liées à des contraintes méthodologiques, éthiques et politiques, réduisent la capacité à documenter les situations de violence et à orienter efficacement les politiques publiques en faveur des enfants les plus vulnérables.

4.3 Priorités de la Coopération belge et cadre analytique des 3P

Dans le prolongement de ces cadres internationaux la Coopération belge au développement accorde historiquement une attention importante aux droits de l'enfant, notamment à travers la **Note stratégique sur les droits de l'enfant adoptée par la Direction générale de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DGD) en 2005**. Ce document a consacré les droits de l'enfant comme **thème transversal** devant être intégré dans l'ensemble des interventions, indépendamment du secteur ou du canal de mise en œuvre.¹¹

Cette approche s'inscrit dans le cadre de la CIDE et de ses principes fondamentaux ; non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, survie et développement, et participation. Dans ce cadre, les 3P ; **Prestations****Provision**, Protection et Participation ; constituent une traduction opérationnelle des droits de l'enfant, en regroupant les principales obligations liées à leur bien-être et à leur développement. **Les Prestations****La Provision** renvoient à l'accès aux services essentiels tels que l'éducation, la santé ou la protection sociale ; la **Protection** concerne la prévention et la réponse aux violences, abus et exploitations ; la **Participation** vise à garantir le droit des enfants à être entendus et impliqués dans les décisions qui les concernent.

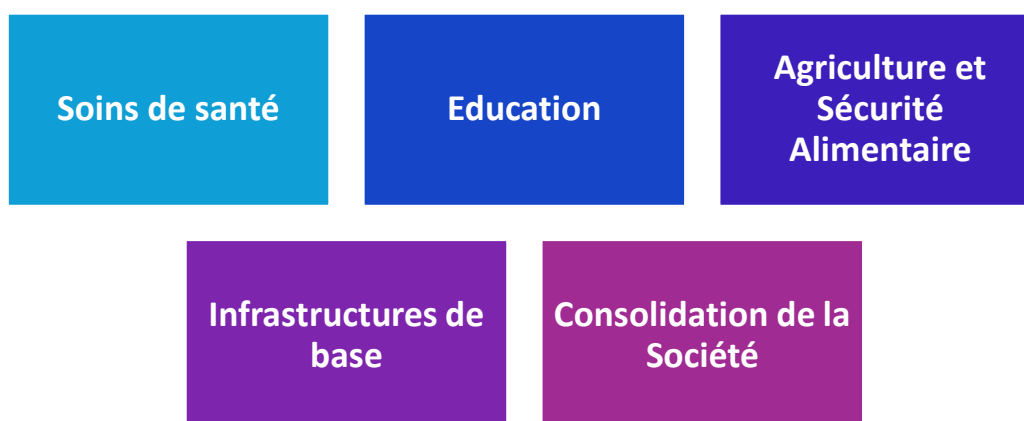
La note stratégique belge souligne par ailleurs que toute approche fondée sur les droits de l'enfant suppose une action simultanée dans trois registres complémentaires : renforcer les structures et mécanismes de protection, mettre en œuvre des mesures concrètes pour rendre les droits effectifs, et sensibiliser les acteurs clés afin de créer un environnement favorable. Cette vision rejoint les approches contemporaines de changement systémique, dans lesquelles les droits de l'enfant dépendent autant de la qualité des services que du cadre institutionnel et social.

¹¹ Directorate General for Development Cooperation and Humanitarian Aid (DGD) - *Note stratégique – Droits de l'enfant dans la coopération au développement*, 2005

La note stratégique belge relative aux droits de l'enfant (2005) demeure à ce jour la principale référence spécifique sur cette thématique au sein de la coopération belge. Toutefois, élaborée avant l'adoption de l'Agenda 2030, elle s'inscrit encore dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), principalement centrés sur l'accès aux services sociaux de base et la réduction de la pauvreté.

Elle n'intègre donc que partiellement certaines évolutions majeures introduites depuis 2015, telles que l'universalité des ODD, le principe *Leave No One Behind*, l'approche intégrée du développement durable.

Dans la continuité de l'intégration des ODD comme cadre global de référence, la DGD a progressivement repositionné son action dans le cadre de l'Agenda 2030, en choisissant d'utiliser les **ODD comme boussole stratégique** pour orienter les futurs efforts belges de coopération. Cette évolution s'articule autour de **cinq piliers prioritaires** de la coopération belge :



Ces piliers reflètent les domaines dans lesquels la Belgique entend concentrer sa valeur ajoutée, tout en intégrant de manière transversale les droits humains, l'égalité de genre, l'environnement et les droits de l'enfant.¹²

¹² Belgian Directorate-General for Development Cooperation (DGD). *SDGs as a Compass to Guide Future Belgian Development Efforts*, 2017.

Au sein de la coopération belge, les droits de l'enfant apparaissent parfois comme une priorité explicite, mais plus fréquemment comme un enjeu transversal contribuant à plusieurs objectifs simultanément. En pratique, les enfants sont souvent pris en compte à travers différents secteurs d'intervention ; éducation, santé, nutrition, protection sociale, égalité de genre, eau et assainissement, emploi des jeunes, gouvernance inclusive ou lutte contre les violences ; plutôt qu'au travers d'une cible autonome.

Si cette transversalité reflète la nature multidimensionnelle des droits de l'enfant, elle peut également réduire la visibilité des résultats spécifiques en leur faveur lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'indicateurs dédiés et de mécanismes de suivi adaptés.

Dans le cadre de la préparation des programmes quinquennaux, les canevas programmatiques de la DGD demandent généralement aux ONG de **lier explicitement chaque outcome au principal Objectif de Développement Durable (ODD)** auquel il entend contribuer, ainsi qu'à la **cible (target) principale correspondante**. Lorsque cela est pertinent, des ODD additionnels peuvent également être identifiés afin de refléter les interactions et interdépendances entre objectifs (*interlinkages*), avec une cible associée pour chacun d'eux.

La justification de ces choix doit être explicitée dans la **Théorie du Changement (ToC)**, afin de rendre visible la logique d'intervention ayant conduit au positionnement du programme par rapport aux ODD retenus. Dans cette logique, le rattachement aux ODD répond avant tout à une fonction de cadrage stratégique et d'alignement, **plutôt qu'à un outil de pilotage opérationnel ou de suivi des résultats**.

À ce stade, la DGD ne prévoit pas de **banque centralisée d'indicateurs ODD obligatoires**, ni de cadre standardisé de reporting imposant un suivi harmonisé des contributions aux ODD. Dans la pratique, les indicateurs restent majoritairement définis au niveau des organisations et des programmes, selon leur contexte d'intervention, leur théorie du changement et leur logique d'action.

En pratique, **au sein de PKIO, la sélection des ODD relève principalement de chaque organisation membre lors de la conception de son programme quinquennal**. Il n'existe pas, à ce stade, de processus systématique de concertation inter-partenaires visant à harmoniser collectivement les ODD retenus, ce qui peut limiter la lisibilité d'ensemble et les possibilités d'agrégation stratégique au niveau de la plateforme, et soulève des enjeux de cohérence et d'harmonisation dans la structuration des interventions.

5. Traduction des priorités stratégiques dans les projets

Cette section examine la manière dont les organisations traduisent les priorités stratégiques définies à travers les Cadres Stratégiques de Coopération (CSC) dans leurs propositions de projets. L'analyse suit une chaîne logique allant du cadrage stratégique (CSC) à sa déclinaison en cibles stratégiques (CS), puis en Objectifs de Développement Durable (ODD), cibles et indicateurs associés. Elle met ainsi en lumière la façon dont ces priorités sont opérationnalisées, depuis leur sélection jusqu'à leur traduction en indicateurs.

5.1 CSC et alignement avec les droits des enfants

Les Cadres Stratégiques de Coopération (CSC) constituent le document de référence de la coopération non gouvernementale belge, élaboré dans le cadre défini par la Direction générale de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire (DGD). Ils définissent, pour chaque pays, les priorités stratégiques, les secteurs d'intervention et les résultats attendus, orientant ainsi les choix de programmation des ONG.

Chaque CSC comprend un ensemble de cibles stratégiques (CS), qui déclinent ces priorités en axes d'intervention opérationnels. L'analyse des CSC des cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, RDC, Sénégal) s'est appuyée sur l'examen de ces CS afin d'évaluer dans quelle mesure les priorités définies dans chaque CSC intègrent les dimensions clés des droits de l'enfant.

Le niveau d'alignement (élevé, modéré ou faible) a été apprécié en tenant compte à la fois des références explicites aux enfants et des contributions indirectes à travers les différents secteurs couverts par les CSC, qu'ils relèvent des domaines sociaux, économiques, de gouvernance ou environnementaux.

Afin d'illustrer ces résultats, la figure ci-dessous présente les principaux domaines d'alignement avec les droits de l'enfant, par pays.

Alignement élevé des CSC avec les droits de l'enfant par pays

- **Bénin** : santé, éducation, gouvernance et droits humains, emploi et insertion des jeunes
- **Burkina Faso** : santé et éducation
- **Burundi** : santé et droits humains (État de droit)
- **RDC** : santé, éducation, genre, gouvernance et droits humains
- **Sénégal** : gouvernance et droits humains, dynamiques économiques et sociales

Les résultats détaillés par pays sont présentés en annexe (cf. annexe 4). Le tableau ci-dessous propose une synthèse transversale des secteurs selon leur niveau d'alignement.

● Alignement élevé	● Alignement modéré	○ Alignement faible
<ul style="list-style-type: none">• Santé• Éducation	<ul style="list-style-type: none">• Nutrition• Cohésion Et Inclusion Sociale	<ul style="list-style-type: none">• Environnement• Agriculture• Entrepreneuriat

<ul style="list-style-type: none"> • Insertion Professionnelle Des Jeunes • Droits Humains Et Egalité Filles-Garçons 	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance Générale 	
--	--	--

Dans l'ensemble, les CSC couvrent de manière satisfaisante les dimensions clés du développement et de l'inclusion des enfants et des jeunes, en particulier à travers les secteurs sociaux. Toutefois, deux constats majeurs se dégagent :

- **Une prise en compte encore partielle de la protection de l'enfant** : au-delà des droits fondamentaux (éducation, santé), les dimensions spécifiques liées à la protection (prévention des violences, exploitation, systèmes de protection) sont moins systématiquement intégrées ou explicitement formulées.
- **Une intégration inégale selon les secteurs** : les droits de l'enfant sont fortement présents dans les secteurs sociaux, mais restent peu mobilisés dans les secteurs dits « productifs » ou environnementaux.

5.2 Sélection des cibles stratégiques (CS) dans les propositions de projets

Dans le cadre de l'élaboration des propositions de projets, **le canevas fourni par la DGD impose aux organisations de sélectionner explicitement les cibles stratégiques (CS) des CSC auxquelles leurs interventions contribuent, et de les refléter dans leur théorie du changement (ToC)**. Cette exigence vise à assurer l'alignement des propositions avec les priorités définies au niveau des CSC et à renforcer la cohérence de la programmation à l'échelle des pays.

L'analyse des CS sélectionnées permet d'éclairer la manière dont les organisations opérationnalisent ces priorités, en mettant en évidence leurs choix de positionnement sectoriel ainsi que les dynamiques de convergence ou de spécialisation entre acteurs.

Dans l'ensemble des pays analysés, **la sélection des CS se concentre autour d'un nombre limité de thématiques, principalement liées à l'éducation, à la santé, à la gouvernance et aux droits humains, ainsi qu'au genre et à l'inclusion socio-économique**. Une convergence marquée entre organisations est observée, avec plusieurs ONG se positionnant sur les mêmes cibles stratégiques, en particulier dans les secteurs sociaux.

Afin d'illustrer ces dynamiques, le tableau ci-dessous présente, pour chaque pays, les cibles stratégiques sélectionnées ainsi que les organisations qui s'y positionnent.

Tableau 2 : Sélection des cibles stratégiques par pays et organisation

Pays	CS	Thématique	Organisations
Sénégal	1	Territoires, gouvernance et droits humains	Dynamo, SOS, Plan, SHC

	2	Systèmes alimentaires durables	Dynamo
	3	Dynamiques économiques, sociales et entrepreneuriales	Dynamo, SOS, Plan, SHC
	4	Enjeux sanitaires	SHC
	5	NYOFAR (cohésion sociale)	SOS, Plan, SHC
RDC	1	Genre / égalité femmes-hommes	Dynamo, WAPA, ETM
	2	Environnement et ressources naturelles	Dynamo
	3	Éducation inclusive	Dynamo, WAPA, ETM
	4	Santé	WAPA
	6	Gouvernance et droits humains	Dynamo, WAPA, ETM
	8	Entrepreneuriat	Dynamo, WAPA, ETM
Bénin	1	Gouvernance et droits humains	Plan
	2	Santé	Plan
	5	Éducation et formation	Plan
	6	Emploi et entrepreneuriat	Plan
Burundi	1	Société civile	SOS
	2	Santé	SOS
	3	Sécurité alimentaire / agriculture	SOS
	4	État de droit / droits humains	SOS
	5	Genre et inclusion	SOS
Burkina Faso	3	Santé	SHC
	4	Éducation / formation	SHC

Source : Revue documentaire

Comme le montre ce tableau, certaines cibles stratégiques ; notamment celles liées à l'éducation, à la santé et à la gouvernance / droits humains ; concentrent un nombre élevé d'organisations, tandis que d'autres thématiques, comme l'environnement ou les systèmes alimentaires, restent plus marginales.

Dans l'ensemble, **la sélection des CS repose à la fois sur une logique d'alignement avec les priorités des CSC et sur des choix propres aux organisations.** Elle se traduit par une forte convergence sectorielle, avec une différenciation limitée entre acteurs.

Si cette dynamique favorise la cohérence globale des interventions, elle soulève également des enjeux de complémentarité et de valeur ajoutée entre organisations, en particulier dans les contextes où plusieurs acteurs se positionnent sur des thématiques similaires.

Au-delà des spécificités nationales, l'analyse met en évidence une forte convergence dans la manière dont les organisations déclinent les CSC en projets. Les interventions se concentrent sur un noyau commun de thématiques ; éducation, santé, gouvernance et droits humains ; avec des variations plus limitées selon les contextes.

Cette dynamique résulte à la fois d'un alignement avec les priorités des CSC et de choix propres aux organisations.

5.3 Sélection des ODD dans les propositions projets

5.3.1 Les ODD prioritaires

À l'échelle des pays analysés, **l'examen de la récurrence des ODD dans les propositions de projets met en évidence une concentration autour d'un nombre restreint d'objectifs**, révélant les principales tendances d'alignement par zone géographique et par organisation.

Dans la continuité de l'analyse des cibles stratégiques, les organisations traduisent ces priorités en ODD dans leurs propositions projets. Conformément aux exigences de la DGD, **chaque projet doit être aligné sur au moins un ODD principal, auquel peuvent s'ajouter un ou plusieurs ODD secondaires** afin de refléter les interconnexions entre les différentes dimensions du développement.

L'ODD principal constitue généralement le point d'ancrage de la théorie du changement (ToC), en structurant la logique d'intervention, tandis que les ODD secondaires permettent d'inscrire les projets dans une approche plus transversale. Dans ce contexte, la figure ci-dessous illustre le positionnement des organisations selon leur ODD principal.

Organisation		ODD Principal	
	Dynamo International		ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces
	ETM		ODD 4 Éducation de qualité
	Plan International		ODD 5 Égalité entre les sexes
	Sensorial		ODD 4 Éducation de qualité
	SOS Villages d'Enfants		ODD 1 Pas de pauvreté
	WAPA		ODD 8 Travail décent et croissance économique

5.3.2. Vue d'ensemble de la sélection des ODD

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux éléments caractérisant la mobilisation des ODD dans les propositions de projets analysées, en mettant en évidence les tendances de couverture, les écarts entre organisations et les principaux points d'attention.

Tableau 3 : Lecture synthétique de la sélection des ODD

Entrée d'analyse	Valeur principale	Lecture rapide	Point d'attention
ODD couverts	12 ODD	Approche globalement transversale	Tous les ODD ne sont pas mobilisés avec la même intensité
Nombre d'ODD mobilisés par projet	3 à 11 ODD	Forte variabilité selon les organisations	Risque de dispersion pour les projets les plus larges
Organisation la plus large	Plan : 11 ODD	Alignement formel étendu	Nécessité de priorisation pour le suivi
Organisations les plus ciblées	SHC : 3 ODD ; ETM : 4 ODD	Approche resserrée	Peut limiter la couverture des dimensions transversales
Pays le plus représenté	Sénégal	Forte concentration des ODD mobilisés	Effet du nombre de projets et d'organisations

Le tableau met en évidence une **mobilisation étendue mais inégale des ODD, avec 12 objectifs couverts et un nombre d'ODD par projet variant de 3 à 11**. Cette variabilité reflète des approches différenciées entre organisations, allant d'une couverture large des enjeux à des sélections plus ciblées, et soulève des enjeux opérationnels, notamment en termes de lisibilité des interventions, de faisabilité du suivi et de comparabilité des résultats. Ces écarts s'expliquent notamment par les secteurs d'intervention, le périmètre des projets, ainsi que leur alignement avec les stratégies organisationnelles et leur structuration dans la théorie du changement (ToC).

Afin d'approfondir cette lecture, **le tableau suivant** présente la mobilisation des ODD par organisation et par pays, en distinguant ODD principal, ODD secondaires et nombre total d'ODD mobilisés.

Mobilisation des ODD par organisation et pays

Tableau 4 : Lecture détaillée de la sélection des ODD

Organisation	Pays	ODD principal	ODD secondaires	Total ODD mobilisés
Dynamo	RDC	16	4, 10, 3, 1, 5	6
Dynamo	Senegal	16	4, 10, 3, 1, 5	6
ETM	RDC	4	5, 8, 16	4

SHC	Senegal	4	3, 10	3
SHC	Burkina	4	3, 10	3
Plan	Senegal	5	1, 2, 3, 4, 8, 10, 12, 13, 16, 17	11
Plan	Benin	5	1, 2, 3, 4, 8, 10, 12, 13, 16, 17	11
SOS	Senegal	1	2, 3, 4, 8, 11, 16, 17	8
SOS	Burundi	1	2, 3, 4, 5, 8, 16	7
WAPA	RDC	8	16, 10, 3, 2, 4, 5	7

Source : Revue documentaire

La lecture détaillée confirme une hétérogénéité dans le choix des ODD, avec des différences marquées entre organisations. Certaines, comme Plan, adoptent une approche très large (11 ODD), tandis que d'autres, comme SHC et ETM, privilégient des configurations plus resserrées (3 à 4 ODD). Des organisations comme Dynamo, SOS et WAPA se situent dans des positions intermédiaires.

Cette analyse met également en évidence **une récurrence autour d'un noyau restreint d'ODD ; notamment les ODD 4 (éducation), 3 (santé), 16 (gouvernance et droits humains), 5 (genre) et 10 (inégalités) ;** qui constituent les principaux points d'ancrage des interventions.

Graph 1 : Fréquence des ODD mobilisés (tous pays)

?

Le graphique montre cette concentration, avec une mobilisation dominante des ODD liés aux dimensions sociales du développement. Les ODD 4, 3, 16 et 5 correspondent également aux principaux ODD mobilisés par l'UNICEF (coloré en bleu dans le graphe) pour le suivi des droits de l'enfant (voir chapitre 4), renforçant la cohérence avec les cadres internationaux de référence.

À l'inverse, certains ODD ; notamment les ODD 11, 12, 13 et 17 ; restent marginalement mobilisés, traduisant une présence plus limitée des thématiques environnementales, urbaines ou de partenariat.

Dans l'ensemble, cette distribution confirme une orientation dominante vers les dimensions sociales, en cohérence avec un secteur centré sur les droits de l'enfant.

Variations par Pays

Des variations apparaissent entre pays, bien que les tendances globales restent similaires. L'analyse met en évidence les positionnements suivants :

- **RDC** : ODD 16, 4 et 5 structurent les propositions, traduisant une forte orientation vers la gouvernance, l'éducation et le genre.
- **Sénégal** : ODD 4 et 3 dominant, avec des liens fréquents vers les ODD 16, 10 et 1, reflétant une approche centrée sur l'éducation et la santé, articulée avec les enjeux d'inégalités et de protection.
- **Bénin** : ODD 5 constitue le principal point d'entrée, associé à un large éventail d'ODD secondaires, traduisant une approche intégrée.

- **Burkina Faso** : ODD 4 (éducation) structure la proposition, traduisant une approche ciblée.
- **Burundi** : ODD 1 (pauvreté) constitue l'axe principal, articulé avec des dimensions liées à la santé, à l'éducation et à la gouvernance.

Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, dans la mesure où certains pays sont couverts par un nombre plus important de propositions et d'organisations, ce qui peut influencer les tendances observées.

Cette lecture quantitative doit toutefois être complétée par une analyse des logiques de sélection des ODD, afin de mieux comprendre leur rôle réel dans les projets.

Le croisement avec les entretiens permet ainsi d'éclairer les dynamiques sous-jacentes à ces choix.

5.4 Logiques de sélection : entre alignement stratégique et usage opérationnel

Le croisement avec les entretiens met en évidence un décalage central dans l'utilisation des ODD dans les propositions. Si la revue documentaire montre une forte capacité des organisations à relier leurs projets aux ODD, **les entretiens révèlent que cette mobilisation reste majoritairement stratégique et rarement opérationnelle.**

Dans la plupart des cas, les **ODD sont mobilisés comme un cadre d'alignement stratégique**, principalement au moment de la formulation des propositions, mais **rarement comme un outil de suivi opérationnel** au quotidien.

Tableau 5 : Synthèse des enseignements issus des entretiens sur la sélection des ODD

Organisations	Enseignement issu des entretiens sur la sélection des ODD
SOS	Les ODD sont utilisés comme référence de contribution. L'ODD 1 est central au Burundi via l'approche de pauvreté multidimensionnelle inspirée de MODA (UNICEF), tandis qu'au Sénégal la logique de protection de l'enfant prime davantage.
Dynamo	Les ODD, en particulier l'ODD 16, jouent un rôle de « boussole stratégique », en guidant les actions de plaidoyer et le positionnement des organisations, mais restent rarement opérationnalisés dans les dispositifs de suivi.
Plan	Les ODD sont principalement référencés dans les propositions et les <i>position papers</i> pour démontrer une contribution à l'Agenda 2030 ; ils ne constituent pas l'outil principal de gestion de projet ou de suivi-évaluation quotidien.
WAPA	L'alignement ODD est fortement lié aux attentes du bailleur. Les cibles liées à l'exploitation des enfants, à l'éducation, à la santé mentale et à la formation professionnelle restent centrales pour la programmation (8.7).
ETM	La sélection des ODD apparaît surtout indirecte : elle part des axes d'intervention, des besoins opérationnels et du travail mené avec les partenaires. Les ODD servent davantage de cadre de référence ou d'enrichissement que de point d'entrée principal pour concevoir les indicateurs.
SHC	La sélection est principalement guidée par les priorités sectorielles du projet, notamment l'éducation inclusive, le handicap et le renforcement des capacités des enseignants. Le lien avec les ODD existe, mais il reste souvent implicite et reconstruit à partir des indicateurs du cadre logique plutôt que formalisé dès le départ.

Source : Entretiens

Ces éléments mettent en évidence des logiques de sélection différenciées selon les organisations, mais convergent vers un usage des ODD davantage comme outil de positionnement que de pilotage.

Le cas de **Dynamo** illustre bien cette logique. L'ODD16 est considéré comme particulièrement pertinentes pour le plaidoyer, l'accès à la justice, le renforcement des institutions et l'accès à l'information. Cet ancrage traduit un positionnement stratégique clair. Toutefois, l'organisation souligne que ces cibles ne sont pas systématiquement traduites en indicateurs ODD suivis. La sélection des cibles joue ainsi davantage un rôle d'orientation et de cohérence qu'un rôle de mesure directe.

Le cas de **SOS** met en évidence une autre modalité. Le lien aux ODD s'appuie sur un cadre de référence spécifique ; la pauvreté multidimensionnelle ; plutôt que sur une sélection de cibles isolées. L'ODD 1 apparaît dès lors pertinent pour rendre compte d'une approche holistique du bien-être de l'enfant. Néanmoins, les indicateurs ODD restent parfois trop généraux et peu adaptés aux réalités de collecte des partenaires, limitant leur utilisation opérationnelle.

Le cas d'**ETM** complète cette lecture. La logique de sélection est d'abord structurée par les besoins identifiés, les axes d'intervention et la relation avec les partenaires locaux. Les indicateurs sont définis à partir de ce qui est pertinent et collectable dans le projet, puis mis en relation, dans un second temps, avec les référentiels ODD. Cette approche favorise l'appropriation par les partenaires et la faisabilité du suivi, mais limite l'utilisation des ODD comme cadre de sélection initial.

Le cas de **SHC** met en évidence une logique davantage sectorielle. Les cibles ODD sont pertinentes pour analyser les interventions en matière d'éducation, d'inclusion et de handicap, mais le lien est le

plus souvent reconstruit à partir des indicateurs existants du cadre logique. Les exemples liés au suivi des enseignants ou aux taux de réussite scolaire illustrent cette situation : certains indicateurs correspondent à des dimensions couvertes par les ODD, mais leur sélection répond d'abord aux objectifs du projet et aux besoins de suivi opérationnel. L'enjeu n'est donc pas uniquement d'identifier une cible pertinente, mais de s'assurer de sa faisabilité en termes de suivi, de comparaison et d'utilisation.

Pour **Plan**, l'ODD 5 constitue un point d'ancrage cohérent avec le mandat de l'organisation, notamment en matière d'égalité de genre et de droits des filles. Cet alignement reflète un positionnement stratégique réel. Toutefois, les ODD sont principalement mobilisés dans les propositions et les documents de positionnement pour démontrer la contribution à l'Agenda 2030, et restent moins utilisés comme outils de pilotage ou de suivi-évaluation au quotidien.

Pour **WAPA**, l'alignement aux ODD apparaît principalement lié aux attentes du bailleur et au positionnement des projets dans l'Agenda 2030. La spécificité de ses interventions limite toutefois l'identification d'un ODD ou d'une cible pleinement adaptée.

Plus largement, dans ces configurations les cibles ODD ne sont pas absentes, mais sont souvent reliées aux projets par rapprochement avec les axes d'intervention ou les indicateurs existants. La sélection des ODD relève alors moins d'un mécanisme de pilotage interne que d'un exercice de justification, de mise en cohérence ou de traduction externe. Cette situation n'est pas nécessairement problématique, mais elle doit être explicitée afin d'éviter toute confusion entre alignement stratégique et suivi effectif de la contribution aux ODD.

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence un décalage structurant entre l'alignement stratégique aux ODD et leur utilisation effective comme outil de pilotage. **Les ODD jouent principalement un rôle de cadrage, de cohérence et de communication, sans se traduire systématiquement par un suivi opérationnel des contributions.**

L'analyse met en évidence une concentration des propositions autour d'un noyau restreint d'ODD, principalement liés à l'éducation, à la santé, aux droits humains, au genre et à la réduction des inégalités. Cette convergence s'inscrit en cohérence avec un secteur centré sur les droits de l'enfant et les cadres internationaux de référence.

Parallèlement, la mobilisation des ODD varie sensiblement entre organisations, oscillant entre des approches étendues et des sélections plus ciblées. Ces différences reflètent des logiques de priorisation liées aux contextes d'intervention, aux secteurs et aux stratégies institutionnelles.

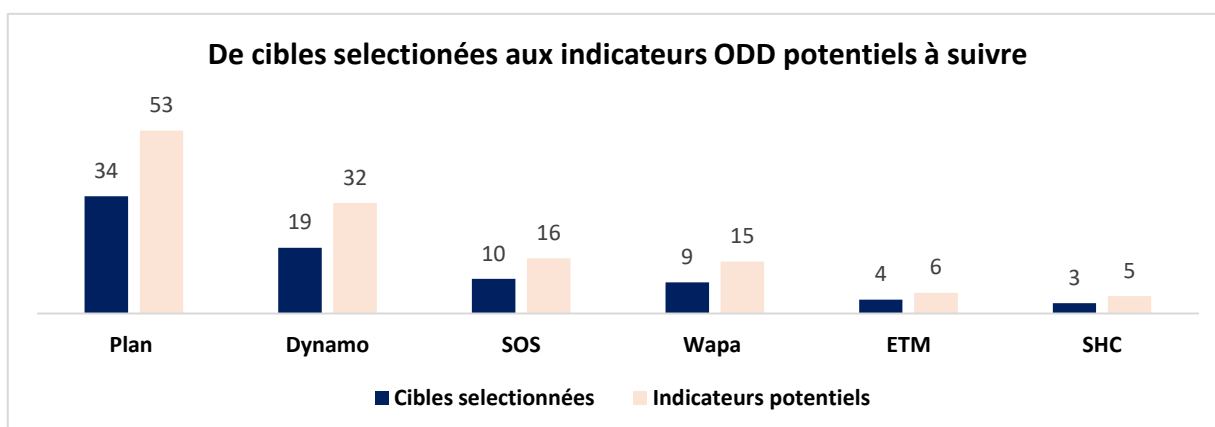
Les résultats qualitatifs confirment ces écarts et mettent en lumière des usages différenciés des ODD. Selon les organisations, ceux-ci peuvent servir de cadre stratégique, de référence de contribution, de boussole pour le plaidoyer ou encore d'outil de mise en cohérence a posteriori, sans pour autant se traduire systématiquement par un suivi opérationnel des contributions.

5.5 Sélection des cibles ODD dans les propositions projets

Dans la continuité de l'analyse des ODD mobilisés, **cette section analyse les cibles des ODD sélectionnées par les organisations dans les propositions de projets, ainsi que les indicateurs ODD potentiellement associés à cette sélection.** L'identification de cibles ODD est requise dans le cadre des propositions DGD, cependant aucun suivi spécifique, que ce soit à travers ces indicateurs ou par d'autres modalités, n'est formellement exigé.

Au total, sur 10 projets analysés, la revue documentaire recense 48 cibles ODD distinctes, réparties entre 12 ODD, et associées à 76 indicateurs ODD potentiels. Cette dispersion met en évidence une forte diversité dans la manière dont les organisations sélectionnent et mobilisent les cibles ODD. Elle souligne également un décalage entre l'identification de ces cibles et leur utilisation effective dans les dispositifs de suivi.

Graph 2 : Cibles et indicateurs ODD potentiels à suivre



La comparaison par organisation met en évidence une hétérogénéité importante. Plan concentre le plus grand nombre de cibles sélectionnées (34), suivi de Dynamo (19), WAPA (10) et SOS (9). ETM (4) et SHC (3).

Dans la pratique, il apparaît que **les cibles ODD, bien qu'identifiées dans les propositions, ne sont pas utilisées comme référence opérationnelle. Elles ne structurent ni la définition ni le suivi des indicateurs dans les cadres logiques.** Leur rôle reste essentiellement stratégique, sans traduction directe dans les outils de suivi-évaluation.

Il est à noter qu'une sélection large peut refléter une approche transversale, mais elle peut aussi rendre plus difficile le suivi des cibles ODD et les indicateurs potentiels qui peuvent y être associés. À l'inverse, une sélection plus limitée peut être plus opérationnelle, à condition qu'elle couvre suffisamment les dimensions centrales du projet.

Par ailleurs, la comparaison par pays montre une forte concentration au Sénégal (45 cibles), puis au Bénin (30) et en RDC (24). Le Burundi (7) et le Burkina Faso (3) apparaissent de manière plus ciblée. Cette répartition doit être interprétée avec prudence : elle reflète autant les projets inclus dans l'échantillon documentaire que les priorités programmatiques propres à chaque contexte.

5.5.1 Cibles ODD les plus fréquemment mobilisés

Le tableau suivant présente les cibles les plus partagées entre organisations ; dans leurs propositions de projet.

L'analyse de fréquence indique que certaines cibles jouent un rôle beaucoup plus structurant que d'autres, notamment autour de la protection de l'enfant, de l'éducation, de l'égalité de genre, de la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Tableau 6 : Synthèse des cibles les plus mobilisées

ODD	Cible	Intitulé synthétique de la cible	Pays couverts	Organisations
ODD 16	16.2	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	4	5
ODD 4	4.1	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	5	4
ODD 5	5.2	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	4	4
ODD 8	8.6	8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	4	4
ODD 4	4.4	4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	3	4
ODD 5	5.1	Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	3	4
ODD 10	10.2	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	4	3
ODD 10	10.3	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	3	3
ODD 1	1.2	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	3	2
ODD 2	2.1	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	3	2
ODD5	5.3	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	3	2

Comme indiqué dans la section précédente, la sélection des cibles ODD se concentre principalement autour d'un noyau restreint d'ODD, en particulier les ODD 4, 8, 10, 16 et 5. L'ODD 3 a été fréquemment sélectionné comme ODD secondaire, sans toutefois donner lieu à la mobilisation de cibles spécifiques associées à cet ODD dans les projets analysés.

Les ODD 4, 16 et 5 figurent également parmi les principaux objectifs mobilisés par l'UNICEF dans le suivi des droits de l'enfant (voir chapitre 1 et dans le tableau en bleu), ce qui confirme l'alignement des propositions analysées avec les cadres internationaux de référence.

L'ODD 16 occupe une place particulière. Sa cible 16.2, relative à la fin de la maltraitance, de l'exploitation, de la traite et des violences envers les enfants, est la cible la plus transversale de l'échantillon : elle est sélectionnée par cinq organisations et couvre quatre pays. Ce résultat confirme que la protection de l'enfance constitue un socle sectoriel commun, même lorsque les organisations opèrent dans des secteurs différents comme l'éducation, la formation professionnelle, la santé mentale, l'accompagnement communautaire ou le plaidoyer.

L'ODD 4 est également très présent, notamment à travers les cibles 4.1 et 4.4. La cible 4.1, relative à l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité, est mobilisée dans cinq pays et par quatre organisations. La cible 4.4, liée aux compétences techniques et professionnelles, est également partagée par quatre organisations. Cette présence traduit le poids des interventions en éducation et formation professionnelle dans les programmes examinés, y compris pour des publics vulnérables ou en situation de handicap.

L'ODD 5 apparaît comme un axe transversal important. Les cibles 5.1 et 5.2, relatives respectivement à la non-discrimination et à l'élimination des violences envers les femmes et les filles, sont fortement présentes. Cela montre que les projets ne traitent pas les droits de l'enfant uniquement à partir d'une entrée sectorielle, mais les articulent également avec les normes de genre et les violences basées sur le genre, en particulier lorsque les filles sont directement concernées par les interventions.

(Pour plus d'information le détail des cibles ODD sélectionnés, cf Annexe 3)

Chaque cible ODD est associée à un ou plusieurs indicateurs. À titre indicatif, le tableau suivant présente les indicateurs ODD correspondant aux cibles sélectionnées. Il vise à illustrer, de manière théorique, **les indicateurs ODD susceptibles de faire l'objet d'un suivi suite à la sélection de la cible ODD.**

Tableau 7 : Synthèse des indicateurs aux cibles les plus mobilisées

ODD	Cible	Indicateur ODD associés aux cibles ODD	Pays	Organisation
16	16.2	16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	4	5
		16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	4	5
		16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	4	5

4	4.1	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	5	4
		4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)	5	4
5	5.2	5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	4	4
		5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	4	4
8	8.6	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	4	4
4	4.4	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence	3	4
5	5.1	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	3	4
10	10.2	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	4	3
10	10.3	10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	3	3
1	1.2	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	3	2
1		1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	3	2
2	2.1	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	3	2
2	2.1	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)	3	2
5	5.3	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	3	2
5		5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale, par âge	3	2

Dans la pratique, **aucune des organisations interrogées ne met en place une sélection structurée des cibles ou des indicateurs ODD**. Chez Dynamo, les ODD servent de boussole stratégique, mais les cibles et indicateurs associés ne sont pas intégrés formellement ; les indicateurs sont définis à partir des axes d'intervention, avec au mieux un lien indirect ou informel avec les ODD.

Chez Plan, la logique est similaire : les ODD sont principalement utilisés à des fins d'alignement stratégique plutôt qu'opérationnel.

Pour ETM, l'approche est comparable : les projets partent des besoins du terrain et les indicateurs sont construits à partir du cadre logique, les indicateurs ODD pouvant éventuellement servir de référence secondaire sans être suivis directement.

Du côté de SHC et WAPA, les ODD sont mobilisés comme cadre global de cohérence, mais ni les cibles ni les indicateurs ne sont utilisés dans le suivi, qui repose sur des indicateurs plus opérationnels.

SOS apparaît comme la seule organisation à intégrer, dans certains cas, les ODD dans ses cadres logiques.

Dans l'ensemble, **les cibles et indicateurs ODD ne constituent donc pas un outil de pilotage, mais restent un cadre de référence général**, peu opérationnalisé.

Pour cette partie, les principaux constats sont :

- Une forte hétérogénéité dans la sélection des cibles ODD entre les organisations, traduisant des approches différentes d'alignement avec les cadres ODD.
- Les cibles ODD, bien qu'identifiées dans les propositions, restent principalement mobilisées à un niveau stratégique et ne structurent pas les dispositifs opérationnels de suivi ni les cadres logiques.
- L'absence de lien formalisé entre les cibles ODD et les indicateurs de suivi, ces derniers étant définis prioritairement selon les logiques d'intervention propres à chaque organisation.

6. Analyse des indicateurs des Cadres logique des interventions

Alors que les sections précédentes analysaient la manière dont les organisations traduisent leurs cadres stratégiques en ODD et en cibles, **cette section se concentre sur les indicateurs effectivement utilisés dans les projets**, afin d'en apprécier l'appropriation opérationnelle.

En particulier, l'analyse suivante examine les indicateurs outcome et les indicateurs de résultat retenus par les organisations dans leurs cadres logiques. Elle vise à apprécier dans **quelle mesure ces indicateurs s'alignent sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD)**, que ce soit de manière directe ou partielle.

Contrairement à l'approche précédente, fondée sur les cibles ODD et les indicateurs potentiels, cette analyse adopte une démarche inversée en partant des **indicateurs réellement utilisés dans les projets**. Elle permet ainsi d'évaluer **le degré d'appropriation opérationnelle du référentiel ODD dans les dispositifs de suivi**.

Tableau 8 : Analyse comparative des indicateurs projets et des indicateurs ODD

Organisation	Type ODD	ODD	Indicateur du cadre Logique	Indicateur ODD qui peut y être associé	Niveau d'alignement
SOS	Principal	ODD1	Indicateur Outcome : % d'enfants (F, G) de 0-17 ans en situation de pauvreté multidimensionnelle (enfants privés dans au moins trois des 7 dimensions du bien-être)	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	Direct
	2daire	ODD4	Indicateur Résultat : # de filles (0-17 ans) ayant abandonné la scolarité	4.1.4 Taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école	Partiel
	2daire	ODD8	Indicateur Résultat : % de jeunes (F, G) qui ne sont pas dans l'éducation, l'emploi ou la formation (NEET)	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	Direct
	2daire	ODD16	Indicateur Résultat : % de cas d'abus ou de violence contre les filles/jeunes filles parmi les cas signalés	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	Direct
	2daire	ODD16	Indicateur Résultat : % d'enfants talibés souffrant de discrimination nuisant à leur bien-être ou mettant leur vie en danger	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Direct
	2daire	ODD16	Indicateur Résultat : % d'enfants talibés disposant d'au moins un document d'identité légal	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	Partiel
SHC	Principal	ODD4	Indicateur Outcome: O.12 Nombre d'EJHS ayant achevé leur cycle d'étude au primaire / post-primaire / secondaire	4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)	Direct
		ODD4	Indicateur Output : R3.17 Taux d'enseignants appliquant les compétences requises (inclusion, transitoire et spécialisé) - % chez les femmes	4.c.1 Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, par niveau d'enseignement	Direct
WAPA	principal	ODD8	RAS	RAS	

WAPA	2daire	ODD4	Indicateur Output : Nombre annuel genré des ESFGA accompagné.e.s ayant réussi leur année scolaire ou obtenant l'ENAFEP, diplôme d'état ou le certificat de participation sur le GERME.	4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire) ; 4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un enseignement ou une formation (formels et non formels) au cours des 12 derniers mois, par sexe	Partiel
Dynamo	Principal	ODD16	RAS	RAS	
	2daire	ODD4	Indicateur Résultat : Nombre d'ESDR, filles et garçons, scolarisé.e.s dans le cadre du programme ayant terminé une année scolaire.	4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)	Direct
Plan	Principal	ODD5	RAS	RAS	
	2daire	ODD4	Indicateur outcome : Ind OS 1.1 : % adolescents et jeunes de 10 à 18 ans, en particulier les adolescentes et jeunes femmes vulnérables scolarisé.e.s inscrit.e.s à une éducation formelle et qui terminent avec succès l'éducation de base	4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)	Direct
	2daire	ODD4	Indicateur outcome : Ind OS 1.3 : % adolescents et jeunes de 14 à 24 ans, en particulier les adolescentes et jeunes femmes vulnérables non scolarisé.e.s ou déscolarisé.e.s, inscrit.e.s à une alternative éducative et qui terminent avec succès une formation professionnelle	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un enseignement ou une formation (formels et non formels) au cours des 12 derniers mois, par sexe ;	Partiel
	2daire	ODD16	Indicateur outcome : % des signalements de violence à l'encontre des enfants, adolescents et jeunes, en particulier adolescentes et jeunes femmes, qui bénéficient de services adaptés en temps opportun	16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences a) physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes	Partiel

Source : Revue documentaire

L'analyse met en évidence une diversité de situations selon les organisations. **Certains indicateurs utilisés dans les cadres logiques présentent un alignement direct avec les indicateurs ODD, en particulier dans les domaines de l'éducation (ODD 4), de la protection (ODD 16) et de l'emploi des jeunes (ODD 8).** Dans ces cas, les indicateurs de projet reprennent des formulations très proches des référentiels internationaux.

D'autres indicateurs présentent un alignement partiel ou indirect. Ils se rapprochent des indicateurs ODD sans en reprendre strictement la définition, traduisant une adaptation aux contextes d'intervention ou aux besoins spécifiques des projets. Cette catégorie intermédiaire est la plus fréquente et reflète une appropriation flexible des cadres ODD.

Enfin, plusieurs cas montrent une absence d'indicateurs explicitement associés aux ODD, y compris pour certains ODD principaux identifiés dans les propositions. Cela suggère un décalage entre l'affichage stratégique des ODD et leur traduction dans les outils de suivi.

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que l'alignement aux ODD reste principalement partiel et hétérogène. S'il existe des convergences avec certains indicateurs internationaux, leur utilisation n'est ni systématique ni homogène, ce qui limite leur rôle comme cadre structurant de suivi-évaluation. Par ailleurs, certains indicateurs ODD sont macros ce qui rend difficile à suivre au niveau des organisations.

6.1 Proposition d'indicateurs ODD pour un suivi harmonisé

À partir des analyses précédentes, **une proposition d'indicateurs ODD à suivre a été élaborée par secteur d'intervention et par organisation.** Cette proposition vise à identifier un socle commun d'indicateurs susceptibles d'être mobilisés de manière collective, en cohérence avec les interventions mises en œuvre au sein de la plateforme PKIO.

Ces indicateurs ne constituent pas une exigence formelle, mais une base de travail permettant de renforcer la cohérence entre les projets, de faciliter les comparaisons et de soutenir une dynamique de suivi partagé. Ils peuvent ainsi servir de point d'appui pour structurer le fonctionnement du PKIO dans une logique de synergie entre organisations dans le cadre de suivi des ODD et des indicateurs.

Tableau 9 : Cadre proposé d'indicateurs ODD par secteur et organisation

Secteur	Organisations	Propositions d'indicateur ODD à suivre	ODD couverts
Education	Plan WAPA SOS Dynamo ETM SHC	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en 2e ou 3e année de cycle primaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	ODD4
		4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire)	
		4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un enseignement ou une formation (formels et non formels) au cours des 12 derniers mois, par sexe	
		4.1.4 Taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école	
		4.c.1 Proportion d'enseignants ayant les qualifications minimales requises, par niveau d'enseignement ;	
		4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	
Insertion socio-économique	Plan WAPA SOS Dynamo ETM	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un enseignement ou une formation (formels et non formels) au cours des 12 derniers mois, par sexe	ODD4 ODD8
		4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en technologies de l'information et des communications, par type de compétence	
		8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation	
Moyen de subsistance	SOS ETM	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	ODD 1
		1.4.1 Proportion de la population ayant accès aux services de base	
Santé	SOS SHC	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels	ODD 3
Egalité Participation Empowerment	Plan	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	ODD5

		<p>5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge</p> <p>5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits</p> <p>5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans</p> <p>5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale, par âge</p>	
Protection	Plan WAPA SOS Dynamo ETM SHC	<p>16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels et/ou des agressions psychologiques infligés par des personnes s'occupant d'eux au cours du mois précédent</p> <p>16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans</p> <p>16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences a) physiques, b) psychologiques ou c) sexuelles au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus</p> <p>16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population</p> <p>16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (même indicateur)</p> <p>16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge</p> <p>16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans</p> <p>8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge</p>	ODD16 OOD8
Gouvernance et système	Plan et SOS	<p>16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p>16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris</p>	ODD16 OOD8
Partenariat	Plan WAPA SOS Dynamo ETM SHC	<p>17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) alloué aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile</p> <p>17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (y compris coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire)</p>	ODD17

Source : Revue documentaire

Le tableau met en évidence une structuration des indicateurs autour de plusieurs secteurs clés, notamment l'éducation, l'insertion socio-économique, la protection, l'égalité de genre et les moyens de subsistance. Cette organisation reflète les principaux domaines d'intervention identifiés dans les projets analysés.

La sélection proposée repose sur un **croisement entre les indicateurs mobilisés par les organisations, les cibles ODD identifiées dans les projets et les référentiels existants, notamment les indicateurs utilisés par UNICEF** (en bleu dans le tableau). Cette approche permet de consolider une base d'indicateurs cohérente avec les cadres internationaux tout en restant ancrée dans les pratiques observées.

Certains indicateurs apparaissent comme particulièrement transversaux, en particulier dans les **domaines de l'éducation (ODD 4) et de la protection (ODD 16), confirmant leur rôle central dans les interventions**. Leur présence dans plusieurs organisations en fait des points d'entrée pertinents pour envisager un suivi harmonisé à l'échelle du portefeuille.

La proposition inclut également des indicateurs relevant d'autres ODD (ODD 1, 3, 5, 8, 17), traduisant une volonté de couvrir de manière plus complète les différentes dimensions des projets. Toutefois, leur mobilisation reste plus ciblée selon les organisations et les secteurs.

Par ailleurs, **le secteur du partenariat apparaît comme transversal à l'ensemble des organisations, qui disposent déjà d'indicateurs dans ce domaine**. Si la pertinence du recours à l'indicateur ODD 17 reste à discuter, l'identification d'indicateurs communs sur les partenariats pourrait constituer un levier intéressant de coordination et de suivi partagé.

Dans l'ensemble, cette proposition constitue avant tout une base de discussion visant à soutenir une dynamique de convergence entre organisations. Sa mise en œuvre devra tenir compte des différences de capacités, de ressources humaines, d'outils et de systèmes de suivi existants. Elle offre ainsi un cadre de référence commun, tout en laissant une marge d'adaptation aux réalités opérationnelles propres à chaque organisation.

7. Bonnes pratiques : source d'apprentissage collectif

À travers la revue documentaire et les entretiens menées dans le cadre de cette consultance dédiée à l'analyse des ODD et des indicateurs dans le secteur du droit de l'enfant, **plusieurs pratiques et expériences spécifiques à chaque organisation participante ont été identifiées. Il s'agit d'approches développées pour le suivi des indicateurs et la mesure de l'impact des projets, présentant un intérêt commun pour l'ensemble des organisations**.

Ces enseignements et expériences constituent des pistes utiles à valoriser dans le cadre de la plateforme PKIO, qui fonctionnera dans le futur selon une logique de synergie entre acteurs. Synergie peut signifier : s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage collectif, favorisant le partage d'expériences, le renforcement des pratiques et le développement d'approches communes en matière de suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, le partage d'expériences prend d'autant plus de sens que certaines organisations ont retenu l'ODD 17, qui met précisément l'accent sur le rôle des partenariats dans l'atteinte des objectifs de développement.

Ci-dessous ; les expériences rapportées de chacune des organisations :

Dynamo International intervient dans le domaine de la protection de l'enfance, en se concentrant sur les enfants en situation de grande vulnérabilité, notamment les enfants en situation de rue. Son approche repose sur une action sociale préventive et communautaire visant à garantir l'accès aux droits fondamentaux.

Dans le cadre du projet « Protection et prise en charge multidimensionnelle des ESDR et EV en RDC », une étude a été réalisée à Kinshasa par l'École de criminologie de l'Université de Kinshasa pour pouvoir mesurer l'impact du projet sur la perception que les ESDR ont d'eux-mêmes et de leur place au sein des communautés, ainsi que sur la perception que les familles et communautés

Malgré que ce soit un indicateur qui mesure un le changement, il est situé au niveau du résultat 4 du cadre logique. L'indicateur s'intitule « **Pourcentage des ESDR déclarant une augmentation du niveau de confiance en l'avenir** »

L'étude mobilise une méthodologie participative et inclusive, avec plus d'une centaine d'entretiens et plusieurs dizaines de questionnaires, afin de croiser les regards et de produire une compréhension fine des évolutions observées. Cette démarche permet de capter des dimensions essentielles souvent invisibles dans les dispositifs classiques de suivi. Elle rejoint ce que les équipes expriment dans l'interview : la nécessité de donner une place centrale à la parole des bénéficiaires

Cette approche est considérée comme particulièrement riche en enseignements : « *les plus intéressantes et les plus exploitables de loin, c'était cette étude-là [...] ça a influencé certains ajustements stratégiques* ». Elle permet en effet de relier plus directement les actions menées aux transformations vécues par les enfants, notamment en termes de perception d'eux-mêmes.

Cependant, cette pratique reste exigeante et soulève plusieurs défis comme la mobilité des enfants ou le manque de ressources dédiées au suivi-évaluation.

Malgré ces limites, l'expérience de Dynamo met en évidence un enseignement central pour le secteur : la nécessité de compléter les indicateurs de performance par des indicateurs d'impact qualitatifs, capables de rendre compte des transformations humaines profondes. Elle souligne également l'importance de disposer d'outils méthodologiques adaptés et de trouver un équilibre entre ambition analytique et faisabilité opérationnelle.

En ce sens, cette pratique constitue une piste particulièrement pertinente pour les organisations travaillant dans le domaine des droits de l'enfant : rendre visible l'impact réel des interventions, non seulement en termes d'activités réalisées, mais surtout en termes de changements vécus par les enfants eux-mêmes.



Gestion d'une base de données pour un meilleur suivi des bénéficiaires

ETM intervient auprès des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité, notamment les enfants en situation de rue, en s'appuyant fortement sur ses partenaires locaux pour la mise en œuvre des actions.

Une pratique particulièrement intéressante de cette organisation réside dans la **mise en place d'un outil de suivi commun, appelé le *Master Tool*, qui permet un suivi individualisé des bénéficiaires**. Cet outil centralise les informations de chaque enfant bénéficiaire des activités du projet et constitue la base du système de suivi des indicateurs.

Ce qui distingue cette approche, ce n'est pas uniquement l'outil en lui-même, mais la manière dont il est utilisé : la collecte et la gestion des données sont directement assurées par les partenaires locaux, en particulier les éducateurs. Cela favorise une forte appropriation de l'outil et un lien direct entre les données collectées et les pratiques de terrain. Les indicateurs prennent sens à une réalité terrain.

« Les éducateurs sont tous impliqués dans la gestion de cet outil [...] ils l'ont intégré à leurs actions quotidiennes. »

Ce mode de fonctionnement renforce la qualité du suivi et la durabilité des pratiques. Il permet également une meilleure continuité, les outils restant utilisés et maîtrisés localement au fil du temps.

Cependant, cette approche met aussi en lumière certaines conditions de réussite. La gestion d'une base de données aussi riche nécessite des ressources dédiées et du temps pour assurer son suivi et son exploitation

Au final, cette pratique montre qu'un système de suivi efficace ne repose pas uniquement sur des outils techniques, mais sur la manière dont ils sont intégrés et utilisés, dans une relation de partenariat équilibrée, où les partenaires sont pleinement impliqués dans la production et l'usage des données.



Structurer le suivi à travers un système intégré d'indicateurs et des ressources MEAL dédiées

Plan International intervient dans le domaine des droits de l'enfant et de la jeunesse en développant des programmes à grande échelle, structurés autour de cadres institutionnels communs et de systèmes de suivi-évaluation renforcés.

Dans le cadre de ses programmes, en particulier au Sénégal et Bénin, l'organisation met en place un dispositif intégré combinant un référentiel institutionnel d'indicateurs, des outils de gestion des données et des ressources humaines dédiées au MEAL. Cette approche vise à assurer un suivi à la fois cohérent, opérationnel et utile à la prise de décision.

Au cœur de ce dispositif se trouve un cadre structuré d'indicateurs, utilisé dès la conception des projets. Ce référentiel comprend des indicateurs standardisés accompagnés de définitions, de méthodes de calcul et de critères de désagrégation, permettant d'harmoniser les cadres de résultats entre programmes tout en facilitant leur appropriation par les équipes.

Dans la pratique, les équipes s'appuient sur ce cadre commun tout en l'adaptant aux contextes d'intervention. Comme le souligne l'équipe, cette contextualisation est essentielle pour garantir la pertinence des indicateurs : *« il y a des indicateurs globaux, mais après il faut voir comment ils s'appliquent concrètement au contexte [...] parfois on doit les adapter ou en créer d'autres »*. Cette approche permet de concilier comparabilité des données et ancrage dans les réalités locales.

Ce dispositif est soutenu par des outils digitalisés de collecte et de gestion des données, notamment KoBoToolbox, qui permettent de structurer la saisie, la consolidation et le suivi des informations. L'utilisation d'indicateurs communs, combinée à ces outils, facilite la lecture des résultats et le suivi des progrès au sein des programmes.

Parallèlement, Plan mobilise des ressources humaines dédiées au MEAL à différents niveaux de l'organisation, notamment à travers des MEAL Officers au niveau des projets et des bureaux pays. Ces ressources jouent un rôle central dans la mise en œuvre des systèmes de suivi, en assurant la collecte des données, le suivi des indicateurs et l'appui aux équipes dans l'utilisation des outils et des cadres existants.

Cette combinaison entre cadre d'indicateurs structuré, outils de gestion des données et ressources dédiées permet d'intégrer le suivi-évaluation comme une fonction opérationnelle à part entière. Elle contribue à renforcer la qualité des données, à améliorer la capacité d'analyse et à soutenir une utilisation plus systématique des résultats dans le pilotage des programmes.

En ce sens, l'expérience de Plan constitue une pratique particulièrement pertinente pour les organisations travaillant dans le domaine des droits de l'enfant : structurer le suivi autour d'un système intégré combinant référentiels communs, adaptation contextuelle et ressources dédiées, afin de garantir la cohérence, la qualité et l'utilité des données produites.



Suivre la qualité de l'enseignement à travers les pratiques des enseignants

SHC travaille dans le domaine des droits de l'enfant avec un focus sur l'éducation inclusive des enfants en situation de handicap, en cherchant à lever les barrières à leur participation et à renforcer leur autonomie.

Dans le cadre du projet « Une éducation au service des enfants et des jeunes en situation de handicap sensoriel », implémenté au Sénégal, un des résultats attendus concernait la qualité des apprentissages des EJHS à travers à un enseignement et des appuis éducatifs adaptés aux différents types de handicap sensoriel.

Une pratique intéressante développée concerne le suivi des enseignants à travers un indicateur spécifique : **Taux d'enseignants appliquant les compétences requises (inclusion, transitoire et spécialisé) - % chez les femmes**. Cet indicateur vise à mesurer l'évolution de leurs compétences et de leurs pratiques pédagogiques en classe, en particulier vis-à-vis des enfants en situation de handicap.

Concrètement, cet indicateur repose sur l'utilisation de grilles d'observation et d'évaluation des enseignants, adaptées au contexte de l'éducation inclusive. Ces grilles permettent d'aller au-delà des standards existants en intégrant des critères spécifiques liés au handicap et aux besoins des élèves accompagnés.

« On a travaillé à approfondir ces grilles et à adapter ces grilles aux personnes en situation de handicap [...] ça permet de suivre si les enseignants sont bien formés et suffisamment compétents. »

Cette approche présente un double intérêt. D'une part, elle permet d'avoir une vision globale du niveau de compétence des enseignants. D'autre part, elle offre un suivi individualisé, en identifiant pour chaque enseignant des axes de progression dans sa pratique de classe.

« Ça permet aussi à chaque enseignant d'être suivi dans sa pratique de classe et d'avoir des objectifs de progression. »

Cette pratique est également renforcée par un travail en lien avec les autorités publiques, notamment pour adapter les outils existants du système éducatif et assurer une certaine cohérence avec les cadres nationaux. Cependant, des pistes d'amélioration ont été identifiées, notamment sur le renforcement de la dimension qualitative de ces outils.

Malgré ces ajustements nécessaires, cette expérience montre l'intérêt de disposer d'indicateurs centrés sur les pratiques pédagogiques, permettant de mieux comprendre comment la qualité de l'enseignement évolue concrètement au bénéfice des enfants, au-delà des seuls résultats scolaires.

SOS intervient dans le domaine des droits de l'enfant en développant une approche holistique et multidimensionnelle du bien-être, visant à appréhender les vulnérabilités dans leur complexité.

Dans le cadre du projet « *Ihinduka : Children4Change* » au Burundi, l'organisation met en œuvre une intervention intégrée fondée sur l'analyse de la pauvreté multidimensionnelle, inspirée du cadre MODA de l'UNICEF. Concrètement, cette approche consiste à analyser la situation des enfants à partir de plusieurs dimensions simultanées, afin d'éviter une lecture sectorielle des besoins et de mieux cibler les priorités d'intervention.

Comme l'explique l'équipe, cette approche structure directement la conception des programmes : « *on regarde les 8 dimensions du bien-être et du développement de l'enfant, et on n'est pas justement sur un seul secteur* ». Ces dimensions couvrent notamment la prise en charge de l'enfant, le logement, l'éducation et le développement des compétences, la protection et l'inclusion sociale, la sécurité alimentaire, la santé physique, les moyens de subsistance, ainsi que le bien-être social et affectif.

Dans la pratique, cette grille d'analyse est utilisée dès la phase de conception pour identifier les vulnérabilités prioritaires et structurer les réponses programmatiques. Elle permet de croiser différentes dimensions de vulnérabilité et d'éviter des réponses fragmentées, en orientant les interventions vers des solutions plus intégrées.

Cette approche se traduit également dans la mise en œuvre, avec des actions articulées à plusieurs niveaux ; individu, famille, communauté et société ; et se reflète dans la structuration de la Théorie du Changement, qui permet de relier les causes des vulnérabilités aux réponses programmatiques. Elle influence également la manière dont les groupes cibles sont définis et suivis. L'organisation distingue explicitement les enfants et les jeunes dans ses cadres de résultats, ce qui permet d'adapter les activités, les indicateurs et les modalités d'accompagnement à des profils et besoins différenciés.

Enfin, cette approche multidimensionnelle guide le choix des indicateurs, en combinant des référentiels internes avec des indicateurs adaptés aux contextes d'intervention. Elle s'appuie notamment sur un référentiel interne structuré d'indicateurs, mobilisé par les équipes pour la conception et le suivi des programmes. Cet outil permet de capitaliser des indicateurs éprouvés, d'assurer une cohérence entre projets et de faciliter l'élaboration de cadres de résultats adaptés aux contextes d'intervention.

En ce sens, l'expérience de SOS constitue une pratique particulièrement pertinente pour les organisations travaillant dans le domaine des droits de l'enfant : utiliser une grille multidimensionnelle comme outil central de conception des programmes, afin de mieux cibler les vulnérabilités, structurer les interventions et renforcer la cohérence entre analyse et action.

Ancrer les interventions dans une approche intégrée centrée sur l'enfant et construite avec les partenaires locaux

WAPA intervient dans le domaine de la protection de l'enfant en contexte de conflit armé, avec un focus spécifique sur les enfants associés aux forces et groupes armés, les enfants victimes de violences et les enfants déplacés.

Dans le cadre du programme mis en œuvre en République démocratique du Congo ; visant à contribuer à la réduction du recrutement des enfants associés aux groupes armés et à leur réintégration durable ; l'organisation développe une approche étroitement construite avec ses partenaires locaux et fortement ancrée dans les réalités de terrain.

Cette approche repose sur une co-construction des interventions dès la phase de conception. La Théorie du Changement est élaborée avec les partenaires locaux et les équipes opérationnelles, ce qui permet d'intégrer directement les contraintes, priorités et dynamiques du contexte. Comme le souligne l'équipe, « *on met en place [...] un programme le plus holistique possible, qui tient compte de la situation du pays* ». Cette logique se traduit par une approche multidimensionnelle centrée sur l'enfant, couvrant plusieurs dimensions complémentaires de la réintégration : santé mentale, éducation, formation socioprofessionnelle et moyens de subsistance. L'objectif est d'accompagner l'enfant dans l'ensemble de son parcours, depuis la sortie des groupes armés jusqu'à une réintégration durable au sein de sa famille ou de sa communauté.

La relation avec les partenaires locaux est marquée par une forte proximité opérationnelle, avec des échanges réguliers et un suivi continu des activités. Cette collaboration étroite permet d'ajuster les interventions au fil de leur mise en œuvre et de maintenir un lien direct avec les réalités du terrain.

Enfin, WAPA se distingue par une expertise thématique ciblée sur les enfants affectés par les conflits armés, notamment les enfants soldats et les enfants victimes de violences. Cette spécialisation permet de développer des réponses adaptées à des situations complexes, tout en intégrant différentes dimensions du bien-être et de la protection de l'enfant.

Cette expérience met en évidence l'intérêt d'une approche intégrée, construite avec les partenaires locaux et centrée sur les différentes dimensions de la vie de l'enfant. Elle permet de développer des interventions plus cohérentes, mieux adaptées aux contextes fragiles et plus à même de soutenir des trajectoires de réintégration durables.

Conclusion

Les résultats de la consultance mettent en évidence une appropriation des Objectifs de développement durable (ODD) principalement comme un cadre d'alignement stratégique par les organisations membres de PKIO. Les projets analysés s'inscrivent globalement dans les priorités de l'Agenda 2030, avec une concentration autour d'un noyau d'ODD étroitement liés aux droits de l'enfant, notamment l'ODD 4 (éducation), l'ODD 16 (protection et gouvernance), l'ODD 5 (égalité de genre), l'ODD 10 (réduction des inégalités) et l'ODD (santé).

Ce positionnement apparaît en cohérence avec les cadres internationaux, en particulier les référentiels portés par l'UNICEF, qui mobilisent ces mêmes ODD pour le suivi du bien-être des enfants. L'analyse croisée confirme ainsi une convergence globale avec les standards internationaux, tout en mettant en évidence des limites persistantes en matière d'opérationnalisation, notamment liées à la complexité et à la disponibilité des indicateurs, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance.

Un décalage demeure toutefois entre cet alignement stratégique et l'utilisation opérationnelle des ODD dans les dispositifs de suivi. Les ODD, leurs cibles et leurs indicateurs restent peu mobilisés comme outils de pilotage, les systèmes de suivi reposant principalement sur des indicateurs propres aux organisations, définis en fonction des contextes et des contraintes de mise en œuvre.

Dans ce contexte, l'enjeu central ne réside pas dans une standardisation stricte, mais dans la construction progressive de repères communs, permettant de renforcer la cohérence tout en préservant la flexibilité nécessaire aux contextes d'intervention.

Dans une logique de fonctionnement en synergie au sein de la plateforme PKIO, l'harmonisation de l'utilisation des ODD et de leurs indicateurs pourrait s'appuyer sur l'élaboration d'un référentiel commun d'indicateurs, en cohérence avec la proposition formulée dans le présent rapport (partie 6). Cette dynamique gagnerait également à se renforcer à travers l'apprentissage mutuel, le partage d'expériences et la valorisation des bonnes pratiques, dont certaines ont été pré-identifiées (partie 7). Elle constitue ainsi une opportunité de consolider progressivement une vision commune, au service d'une meilleure contribution aux droits de l'enfant dans le cadre de l'Agenda 2030.

Recommandations

Cette section présente des recommandations opérationnelles visant à améliorer la cohérence, la qualité et l'utilisation des ODD et des indicateurs pour les interventions menées par les organisations membres de PKIO. Elles s'appuient sur les principaux constats de l'analyse ce rapport et visent à renforcer à la fois les pratiques individuelles des organisations et la dynamique collective au sein de PKIO.

- **Harmoniser la sélection des ODD au sein de PKIO**

Il est recommandé de renforcer l'harmonisation de la sélection des ODD au sein des projets menés par les organisations membres de PKIO à travers la définition d'un cadre commun de référence, en lien avec les droits de l'enfant. Ce cadre permettrait d'améliorer la cohérence globale des interventions,

tout en reconnaissant que le choix des ODD prioritaires relève des orientations stratégiques propres à chaque organisation. L'opérationnalisation de cette recommandation pourrait ainsi reposer sur l'identification d'un nombre restreint d'ODD secondaires communs, ainsi que sur l'élaboration de lignes directrices partagées visant à encadrer leur sélection.

- **Opérationnaliser les ODD à travers leur articulation avec les cibles sélectionnées**

L'analyse met en évidence un décalage entre l'alignement stratégique aux ODD et leur utilisation effective dans le cadre logique.

Il est donc recommandé de favoriser une traduction opérationnelle des ODD dans les cadres logiques et les systèmes de suivi.

Cela implique notamment d'encourager un lien explicite et systématique entre les ODD, leurs cibles et les indicateurs de projet (ODD → cibles → indicateurs), afin de renforcer leur intégration dans le suivi. Cette approche suppose également de limiter le nombre d'ODD mobilisés par projet, en particulier les ODD secondaires, et de prioriser les cibles des ODD.

Il convient toutefois de souligner que les ODD n'ont pas vocation à devenir des outils de suivi exclusifs ; leur utilisation gagnerait plutôt à être plus clairement articulée avec les indicateurs existants.

- **Développer un cadre harmonisé d'indicateurs à suivre au sein de PKIO**

Il est recommandé de promouvoir une harmonisation progressive des indicateurs ODD communs à suivre entre organisations. Cette démarche peut s'appuyer, dans un premier temps, sur les propositions d'indicateurs ODD sélectionnés dans la partie 6 du présent rapport, en tant que base de travail.

Cette harmonisation devrait reposer sur l'identification des bonnes pratiques existantes au sein des ONG, dont certaines sont présentées dans la partie 7 du rapport, ainsi que sur un processus participatif entre acteurs visant à définir un socle commun d'indicateurs lorsque cela est pertinent. Elle devra également prendre en compte les ressources et capacités propres à chaque organisation, afin d'assurer un suivi réaliste et adapté.

- **Structurer une dynamique collective au sein de PKIO**

Structurer une dynamique collective autour du suivi et de l'utilisation des ODD, envisagée comme un processus collaboratif fondé sur l'apprentissage mutuel.

Cette dynamique pourrait s'organiser à travers la mise en place d'un groupe de travail, favorisant des échanges réguliers de pratiques et des ateliers de capitalisation, notamment autour de la sélection des ODD et du développement d'un référentiel commun d'indicateurs à suivre.

Dans un contexte sans financement dédié, ces mécanismes devront rester légers et adaptés aux capacités des organisations.

- **Améliorer la qualité et la cohérence des indicateurs des projets**

Améliorer les capacités des organisations en matière de formulation d'indicateurs SMART, ainsi que dans la sélection d'indicateurs de type outcome et output, en veillant à un équilibre entre indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans les propositions de projet, afin de renforcer la qualité du suivi et de l'évaluation.

Cette démarche implique de rationaliser le nombre d'indicateurs à suivre, tout en assurant une meilleure articulation avec les ODD.

Elle suppose également de clarifier les groupes cibles, notamment en distinguant davantage les tranches d'âge (par exemple : enfants en âge scolaire, adolescents, jeunes adultes), afin d'améliorer la pertinence du suivi des indicateurs dans le secteur des droits de l'enfant.

Cette dynamique peut s'appuyer sur le développement ou le renforcement de référentiels d'indicateurs, en valorisant les pratiques existantes au sein des organisations de PKIO et les enseignements tirés de leurs expériences respectives.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de Démarrage

Annexe 2 : Documents de revue documentaire (interne et externe)

Annexe 3 : Cibles des ODD et les indicateurs associés

Annexe 4 : CSC par Pays